



¹ Chaque visite à la demande fait l'objet d'un appel téléphonique pour mesurer son urgence
Chaque visite de préreprise fait l'objet d'un appel téléphonique pour mesurer la vulnérabilité et l'urgence

² Ne pas faire déplacer les travailleurs vulnérables
³ Prévenir l'employeur que la visite sera faite en téléconsultation